

Communiqué de presse
30 septembre 2021

Tour de France AGI-SON #2 sur le décret « Son » Etape Île-de-France

4 ans après la parution du décret «Son» : les professionnel·les veulent sortir de l'impasse et lever les freins à la reprise. Le MaMA festival et convention accueillera le 14 octobre 2021 à Paris l'étape Île-de-France du tour de France AGI-SON#2 en partenariat avec le RIF, réseau régional des musiques actuelles et le MAP, réseau des musiques actuelles de Paris. Ce temps-fort régional rassemblera les élu·es, les professionnel·les du secteur culturel et les acteurs associatifs concernés par la nouvelle réglementation sonore pour échanger sur les problématiques et les enjeux qu'elle soulève afin d'obtenir un texte qui respecte les spécificités du spectacle vivant musical.

Rappel du contexte

En août 2017, les ministères de la Culture, de la Santé et de l'Environnement signaient le décret 2017-1244 du 7 août 2017, dit Décret « Son ».

Dès sa parution, le réseau national AGI-SON qui œuvre depuis 20 ans pour une gestion sonore maîtrisée, et dont le RIF est le relais régional en Île-de-France, alertait sur les problématiques soulevées par ce texte qui ne prend pas en compte les spécificités du spectacle vivant. Une pétition était lancée, « **OK pour un décret «Son» qui ne mette pas la scène KO** » et rassemblait plus de 6 400 signatures. Au cours d'un premier tour de France AGI-SON en 2018, les professionnel·les ont pu lister les points de blocage et les pistes d'aménagement qui ont été par la suite transmis aux trois ministères co-signataires (santé, culture, environnement). Depuis, le secteur est toujours en attente de réponses et d'éclaircissements de leur part.

Un sujet au cœur de l'actualité

Le sujet de la nouvelle réglementation sonore est étroitement lié au plan de relance du secteur culturel.

Après de longs mois de fermeture, les acteurs de la vie culturelle ont plus que jamais besoin de visibilité pour faciliter la reprise. Il est urgent de ne pas laisser le décret « Son » dans un statu quo réglementaire, dangereux pour le secteur et menaçant la vitalité culturelle des territoires. Certaines prescriptions vont à l'encontre des lois de l'acoustique.

L'Infographie qui décrypte le décret pointe les problèmes identifiés.

Parmi les dangers, on note notamment que : les festivals de plein air ne peuvent tout simplement avoir lieu puisque les niveaux d'urgences exigés sont impossibles à tenir, les esthétiques musicales chargées en basses fréquences sont en péril, les petits lieux de concert sont pénalisés dans leur programmation par l'émergence du son de scène (batterie, trompette...), etc...

Le Tour de France / Une étape par région

En Île-de-France, le Tour de France fera étape jeudi 14 octobre 2021 dans le cadre du MaMA.

Une étape régionale à suivre en présentiel ou en streaming.

PROGRAMME

9h45 - 10h15 / Plénière

« UN DÉCRET «SON» À L'ÉPREUVE DU TERRAIN »

Présentation des prescriptions du décret « Son » et de ses difficultés.

Intervenant·es :

Angélique DUCHEMIN - directrice d'AGI-SON

Mylène HUARD - consultante

10h15-12h30 / Table ronde

« POUR UN DÉCRET « SON » QUI NE RÉDUISE PAS LA SCÈNE AU SILENCE »

Cette table ronde permettra de croiser les regards des élu·es - concerné·es à triple titre par ce décret : en tant que contrôleurs, organisateurs d'évènements et exploitants de lieux - et des professionnel·les de la culture sur les enjeux culturels et sociétaux du décret «Son». Parmi eux : l'investissement du plein air pour pallier aux contraintes sanitaires, l'attractivité du territoire, la diversité et la vitalité culturelle, la diffusion et le développement culturel, l'animation des espaces citadins et ruraux, le vivre ensemble, la relation aux riverain·es, les enjeux économiques, la vie nocturne, la fête, la jeunesse...

Modérateur : Franck MICHAUT - Directeur / La Clef (78)

Intervenant·es :

- Laurent Decès - Directeur / Petit Bain (75)
- Lily Fischer - Directrice / Zénith Paris-La Villette (75)
- Frédéric Hocquard - Adjoint à la mairie de Paris en charge du tourisme et de la vie nocturne - Président de la FNCC (Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture)
- Aurélien Rozo - Directeur / Kilowatt & Festival Sur les Pointes (94)

Cette étape s'inscrit dans un calendrier national dont le lancement s'est effectué au Printemps de Bourges (juin 2021). L'essentiel des dates se déroule de septembre à octobre 2021.

[CONSULTER LE CALENDRIER NATIONAL](#)

En plus de l'accueil du public sur place, les étapes seront diffusées simultanément en streaming avec Culturelink.

INFOS PRATIQUES

Jeudi 14 octobre

Centre Paris Anim' Nouvelle Athènes

14-18 Rue de la Tour des Dames - 75009 Paris

INSCRIPTION

Participation gratuite sur réservation.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un pass pro MaMA pour participer.

Contacts

Contact média RIF : Marie PONTHEUX - marie@lerif.org / 07 71 57 43 50

Contact média MAP : Naëlie BAUDIN - communication@reseau-map.fr / 06 35 43 81 41

Contact média AGI-SON : Marion GOUGEAT - com@agi-son.org / 06 51 83 37 16

Le tour de France AGI-SON #2 est organisé avec le soutien de ses membres et de ses relais régionaux :

MEMBRES FONDATEURS

Prodiss - Syndicat national du spectacle musical et de variété / FEDELIMA - Fédération des lieux de musiques actuelles / FNSAC-CGT - Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle / SFA Syndicat Français des Artistes Interprètes / SNAM-CGT - Syndicat National des Artistes Musiciens / SYNPTAC / CGT - Syndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles / SYNPASE - Syndicat National des Prestataires de l'Audiovisuel Scénique et Événementiel

ORGANISATIONS NATIONALES

SMA - Syndicat des Musiques Actuelles / 3SA Conseil / Collectif Culture Bar-Bars / FAMDT - Fédération des acteurs et Actrices de Musiques et Danses Traditionnelles / Fédération De Concert / FNEIJMA - Fédération Nationale des Ecoles d'Influence Jazz et des Musiques Actuelles / REDITEC / SNES - Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacle / SYNDEAC - Syndicat des entreprises artistiques et culturelles / Technoplus / Technopol / Zone Franche

ORGANISATIONS RÉGIONALES

ARA - Autour des Rythmes Actuels / L'Autre Canal / Avenir Santé / Café Music' Mont de Marsan / Collectif des Festivals / Coin Coin Prod / Coopérative de Mai / Eco-Sonore Guadeloupe / FAR / Fédération Hiéro Limoges / FEMA - Fédération Est des Musiques Actuelles / Formassimo / FRACA-MA / Grabuge / Grand Bureau / Haute Fidélité / Kalif / La Nef / Mus'Azik / Musiquesactuelles.net / Octopus / Paraprod / Le Pôle Pays de la Loire / Pôle Régional des Musiques Actuelles de la Réunion / RMAN / Réseau Jack / RIF - Réseau musiques actuelles en Île-de-France / RIM - Réseau des Indépendants de la Musique en Nouvelle Aquitaine / Snark / Supermab / Youz Prod

A propos d'AGI-SON :

Depuis 20 ans, l'association AGI-SON défend la création et la qualité sonore dans l'écoute et la pratique des musiques amplifiées.

Fondée par des structures professionnelles à la suite de la parution du Décret 98-1143 du 15 décembre 1998 (dit «décret bruit»), AGI-SON est un ESPACE UNIQUE DE CONCERTATION et UNE PLATEFORME D'INFORMATION EN MATIÈRE DE GESTION SONORE dans le spectacle vivant musical. L'association fédère plus de 50 ORGANISATIONS nationales et régionales : syndicats, organismes de formation, fédérations, festivals... Ensemble, elles œuvrent à une GESTION SONORE MAÎTRISÉE, conciliant préservation de la santé auditive, respect de l'environnement et des conditions de la pratique musicale. Les actions d'AGI-SON se déploient dans la France entière grâce à son réseau de 24 RELAIS RÉGIONAUX.

A propos du RIF :

Le RIF est le réseau des musiques actuelles en Île-de-France. Il fédère 150 structures œuvrant dans le champ des musiques actuelles sur le territoire francilien : salles de concert, festivals, studios, MJC, écoles de musique, collectifs d'artistes, radios, producteurs... Dans un contexte de transformation des pratiques musicales, de mutations sectorielles, de recompositions territoriales et d'évolution des politiques publiques, le RIF a pour but de fédérer et développer toutes initiatives d'intérêt général pour œuvrer au développement équitable et solidaire du champ des musiques actuelles en Île-de-France et plus généralement au renforcement de la diversité artistique et culturelle. Le RIF est un outil de coopération entre les structures adhérentes : il sert à mutualiser, partager, valoriser, informer, accompagner, observer, coordonner, préconiser, sensibiliser, développer des actions collectives. Il est également un outil au service au service des musicien·nes, professionnel·les comme amateur·es.

A propos du MAP :

Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris est une association à but non lucratif, créée en novembre 2006 qui fédère 69 structures de l'écosystème musical parisien. Nos adhérents sont des studios, centres de formation, labels, producteurs et organisateurs de spectacles, lieux de diffusion, festivals... qui s'engagent au quotidien pour le développement des musiques actuelles à Paris. Le Réseau MAP a pour missions d'accompagner ses adhérents dans leur structuration, d'en assurer l'observation et la promotion et de les représenter auprès des pouvoirs publics et des organismes professionnels.

